



Contribution du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au rapport de la CNCDH sur le plan national d'action Entreprises et droits de l'Homme (mars 2019)

1. Travaux du ministère portant sur la thématique « entreprises et droits de l'homme », et notamment la promotion des Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme

N/A

- 2. L'implication du ministère dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises (PNEDH)**

Le MESRI se mobilise en 2019 dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre par la France de l'Agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable (ODD). Ceci concerne des objectifs pertinents pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et des enjeux relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises, comme les objectifs suivants : ODD 5. Égalité entre les sexes ; ODD 8. Accès à des emplois décents ; ODD 10. Réduction des inégalités

3. La place de la thématique « entreprises et droits de l'homme » dans l'Enseignement supérieur et dans les programmes de recherche et d'innovation. Quels sont les enseignements et partenariats dédiés à ou

abordant cette thématique, pouvez-vous fournir quelques illustrations de formations et de projets de recherche d'envergure sur le thème ? Disposez-vous de statistiques faisant état du nombre d'enseignements dispensés en la matière ?

La thématique « entreprises et droits de l'homme » se développe dans l'ESRI, sans être à ce stade réellement structurée comme telle. Elle est un « sous-ensemble » de la thématique plus large « responsabilité sociale des entreprises » sur laquelle travaille une communauté assez diversifiée, tant sur le plan disciplinaire (économistes, chercheurs en gestion/management, sociologues etc.) que géographique. La liste non-exhaustive suivante en donne un aperçu :

- UMR 8103 - ISJPS : Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne
Axe de recherche RSE
<https://www.pantheonsorbonne.fr/unites-de-recherche/isjps/axes-derecherche/axe-rse/>
- Université Paris Nanterre (UMR Economix) : [Patricia Crifo](#)
- SciencesPo (Département d'Economie): [Quoc Anh Do](#)
- Université Paris 1 (UMR CES Centre d'Economie de la Sorbonne): [Rémi Bazillier](#)
- Université Paris Est (EA IRG Institut de Recherche en Gestion) : [Amina Beji](#)
[Becheur](#) et [Michel Capron](#)
- Dauphine (UMR IRISSO Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales) : [Pauline Barraud de Lagerie](#)
- Aix-Marseille Université (EA CRET-LOG Centre de Recherche sur les Transports et la Logistique) : Amélie Bohas
- Université de Strasbourg (UMR DRES Droit, Religion, Entreprise et Société) : [René de Quenaudon](#)
- Toulouse School of Management : [Jacques Igalens](#)
- EM Strasbourg : [Pia Imbs](#)
- Université de Montpellier : [Florence Palpacuer](#)
- Université de Lille (UMR CLERSE) : [Nicolas Postel](#)
- Université de Nice (GREDEG) : [Patrice Reis](#)
- Ecole universitaire de management de Clermont-Ferrand : [Bertrand Valliorgue](#) - Etc.

A Noter :

- Ecole de Droit de Sciencespo

En particulier la [Clinique](#) de l'École de droit de Sciences Po est un programme pédagogique, situé à mi-chemin entre cours théoriques et stages pratiques, articulé autour d'une mission d'intérêt public auprès des communautés - locales, nationales, globales. Cette mission s'appuie sur un engagement de ses enseignants, étudiants et partenaires sur des problématiques contemporaines de justice et d'innovation sociale.

Le programme clinique est coordonné par Jeremy Perelman (Assistant Professor à Sciences Po), et s'articule autour de quatre axes dont un orienté sur les questions de responsabilité sociale des entreprises (RISE).

Le programme [Responsabilité et Innovation Sociale des Entreprises](#) (RISE) s'intéresse à l'élaboration de pratiques socialement responsables et innovantes au sein des entreprises et autres formes d'organisations. Il a vocation à devenir un incubateur de pratiques socialement responsables, innovantes et efficaces, au niveau local comme à l'international. RISE est également un laboratoire d'idées, un lieu de réflexion et d'échanges entre des étudiants, des professeurs de droit, des avocats, des juristes, des chefs d'entreprise et l'ensemble des acteurs engagés dans ce domaine.

Exemples de projets 2017-2018 :

- **Projet 1 : Plan de vigilance.** En partenariat avec la société Alstom, dans le contexte de l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017. Les étudiantes RISE sont intervenues avec pour objectif de participer à l'élaboration du projet de plan de vigilance d'Alstom. Au cours de ce travail d'enquête, les étudiantes ont pu appréhender les enjeux pratiques de la mise en oeuvre d'une telle loi et sensibiliser différents départements d'Alstom aux questions de RSE et de droits de l'homme. L'aboutissement du projet a consisté en la rédaction du plan de vigilance de la société, en collaboration avec l'équipe Sustainability & CSR d'Alstom.

- **Projet 2 : Les enjeux des droits de l'homme en grande entreprise**
L'objectif du projet est de familiariser les étudiants aux différents enjeux RSE et droits de l'homme d'une grande entreprise multinationale. Après avoir effectué un état des lieux sur les actions menés par l'Oréal sur les droits de l'homme et la politique RSE en général, les étudiants ont été amenés à proposer des pistes de réflexion, d'amélioration adaptés aux besoins de l'entreprise.

Dans un second temps, les étudiants ont aussi été sensibilisés aux enjeux et difficultés d'explication et de promotion des Droits de l'Homme en interne, au sein d'un grand groupe. Ils ont donc été invités à effectuer un benchmark des actions proposées au sein d'autres entreprises et à établir des propositions afin de proposer des moyens de communication adaptée aux différents salariés de l'Oréal.

- **Projet 3 : Quel contenu pour le plan de vigilance ?**

Le projet s'est effectué en partenariat avec l'organisation non gouvernementale Amnesty International et en collaboration avec Sherpa, dans le contexte de l'adoption de la loi n°2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre le 27 mars 2017. Les sociétés concernées par les seuils prévus par la loi doivent réaliser et publier un plan de vigilance. En l'absence de décret d'application, Amnesty International attendait des élèves de clinique RISE et HEDGE d'interpréter la loi du devoir de vigilance et de déterminer le contenu d'un bon plan de vigilance. Les étudiants ont effectué un travail en deux parties. Elles ont dû, tout d'abord, clarifier le contenu exigé dans les plans de vigilance. Pour se faire, leur première tâche consistait à élaborer une grille d'analyse qui permettrait d'évaluer les plans de vigilance publiés par les entreprises et d'éventuellement guider ces dernières dans l'établissement de ces plans.

Dans un deuxième temps, elles ont dû déterminer l'application future de la loi par le juge. Afin d'avoir une première idée sur comment les juges pourraient traiter certaines de ces questions,

les étudiantes ont élaboré des cas pratiques fictifs qu'elles ont distribués à des magistrats. Une fois les résultats obtenus, elles ont pu en déduire quelques tendances générales d'interprétation qui permettraient une première anticipation pour les affaires à venir.

Par ailleurs, plusieurs masters intègrent une thématique « droits de l'Homme » :

- Droits de l'homme, Université Paris Nanterre
- Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme, Université de Bordeaux
- Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme, Université de Pau
- Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme, Institut catholique de Lyon
- Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme, Université Grenoble Alpes
- Droits de l'homme, Université Lyon-II
- Droit européen des droits de l'homme, Université Lyon-III
- Droit européen des droits de l'homme, Université de Strasbourg
- Droit des ONG, de l'humanitaire et des droits de l'homme, Université de Strasbourg
- Droits de l'Homme, Sécurité et Développement, Institut catholique de Lille
- Droits de l'Homme, Sécurité et Développement, Université Toulouse-I

4. Comment le ministère conçoit l'articulation entre l'innovation et la prévention de violations des droits de l'homme ? Quelle est la position du ministère lorsque sont confrontées innovation et principe de prévention ?

Cette articulation est indissociable du développement des formations sur cette thématique dans les universités et les grandes écoles (notamment de commerce).

5. Les perspectives pour les années 2019 et suivantes concernant la sensibilisation et la formation à la thématique « entreprises et droits de l'homme » dans l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

N/A